

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

Table with columns for 'UN AN', '6 MOIS', '3 MOIS' and rows for 'LYON et Départements limitrophes...' and 'Autres Départements...'.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - REDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence F. FOURNIER, 14, rue Comte, et dans les succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL, A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

Il y a un dossier secret et des preuves contre Dreyfus

LA JOURNÉE

M. Lazies a dénoncé à la tribune les vendus de la cour de cassation, ce qui lui a valu un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Dans une séance scandaleuse, la Chambre a vu M. Brisson infirmer la valeur de documents secrets qu'il s'était refusé à connaître dans leur ensemble, et Millebrand, Viviani et tous les socialistes soutenir sa mauvaise foi.

Il y a un dossier secret sur l'affaire Dreyfus, dossier formidable, intéressant à tel point la sûreté de l'Etat, qu'on ne peut pas le publier. M. de Freycinet l'a formellement déclaré à la Chambre.

Les modérés gardent toujours rancune au président du conseil de son attitude, au moins louche, vis-à-vis de M. Méline et parlent de coalition des groupes démocratiques avec le gouvernement.

On aurait, dit-on, aux Etats-Unis, inventé un nouveau canon qui révolutionnerait l'artillerie moderne. Depuis le temps que les Américains inventent en dépeches, il n'ont cependant rien révolutionné.

ETRENNES 1899 PRIMES A NOS ABONNÉS

A l'occasion du Nouvel An, et par suite d'un traité passé avec la maison A. TARDY, 19, rue Désirée, Lyon, nous sommes heureux d'offrir à nos Abonnés les Primes suivantes :

1° Un Magnifique Appareil de Photographie

de format 9 X 12, pour 12 plaques, avec 2 vitres claires, muni d'un objectif aplanétique, extra-rapide, marque DEROGY, avec diaphragme à iris, et obturateur à graduation de vitesse jusqu'à centième, déplacement pour la mise au point graduée sur un cadran, depuis 2/30 jusqu'à l'infini. Le déclenchement est instantané, par la pose ou l'instantané, se fait à la main ou au moyen d'une poire.

2° Un APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE

9 X 12, à 12 plaques, objectif simple, rapide, avec diaphragme à iris, obturateur à vitesses variables pour pose et instantané, viseur clair. Cet appareil sera livré au prix exceptionnel de 30 francs, même avec facilités de paiement.

Toutes les demandes devront être adressées directement à la maison A. TARDY, 19, rue Désirée, Lyon, où l'on trouvera un assortiment complet de tous appareils et fournitures pour photographies, ainsi que pour tous genres de fournitures pour pellicules et glacés.

Des Chemins de Fer

Le socialisme mène à tout, même à la raison, à la condition qu'on en sorte. M. Doumer en est sorti gouverneur général de l'Indo-Chine, d'où il est revenu si sage qu'il a forcé jusqu'à l'admiration de ses anciens amis qui avaient violemment conspiré son échec.

Ceux-ci se sont empressés de voter son petit emprunt de deux cents millions destinés à faire des chemins de fer de pénétration dans notre grande colonie asiatique.

Félicitons-les en passant d'avoir pratiqué ainsi le pardon des injures, de leurs injures, celles qui leur coulent et qu'ils oublient le moins.

Car, si l'on peut discuter l'opportunité d'une politique de conquêtes tant qu'il n'y a pas de conflits — tant que notre démembrement continental n'a pas été réparé, il est indéniable que l'on doit songer à tirer parti des colonies devenues notre propriété incontestée.

Alors, pourquoi M. de Cassagnac

a-t-il donc regardé du haut de son monarchisme dédaigné la proposition Doumer ?

Nous avons besoin de canons en France et non pas de chemins de fer au Tonkin, dit-il.

Il faut croire que nous avons en effet besoin de canons en France, et même ailleurs, puisqu'on a pris la peine de nous fabriquer une artillerie nouvelle qui est, dit-on, le dernier mot de l'art de tuer.

Il y a tout près de trente mille ouvriers en fer qui travaillent au matériel réclamé par le député du Gers.

Qu'il dorme content ! Mais aussi qu'il permette à notre industrie de fabriquer un autre matériel aussi indispensable que celui de la guerre : Celui des voies ferrées, des wagons, des locomotives, ces grandes preneuses de possession des possessions géographiques.

C'est peu de colorer en rouge des territoires sur la carte, et ridicule de dire après cela qu'on vient de quintupler l'étendue et la fortune de la France.

On n'a fait encore que distraire de notre armée d'Alsace-Lorraine des contingents qui iront monter la garde contre l'autre, l'Anglais ; qu'enfler notre budget de dépenses d'autres budgets de dépenses sans recettes compensatrices, que les trains seuls savent drainer dans les pays d'occupation.

Il faut donc faire valoir, et quel autre moyen connaît-on que de sillonner le pays de voies ferrées, permettant l'écoulement rapide vers les ports de mer des richesses de tout un pays.

M. de Cassagnac aurait pu réfléchir à cela avant de lâcher la bride à une ironie qui s'emporte trop aisément.

Il aurait pu consulter les intérêts de l'industrie française et de la France avant de partir en guerre contre le dernier projet républicain.

C'est devenu un lieu commun de dire que le chemin de fer est le meilleur auxiliaire des troupes d'occupation et des résidents généraux.

Ne peut-on pas attendre de celui d'Indo-Chine la pacification de régions trop souvent ensanglantées des hécatombes de nos postes ?

Le transport rapide de nos soldats dans des contrées abandonnées aux exploits des pirates et aux agitations soudoyées par l'or étranger, c'est la fin de l'ère des insurrections perpétuelles, la paix rendue moins précaire, le travail plus fécond, l'impôt à la fois moins lourd et mieux recueilli.

La majorité l'a heureusement compris, comme elle a pressenti sans doute qu'à l'heure des convulsions de l'empire chinois démesuré, le tronçon indo-chinois pouvait être appelé à des prolongements.

Qu'on laisse donc les capitaux français aller patriotiquement à ces œuvres françaises, au lieu d'aller porter de l'or dans des mines qui n'en ont pas ou faire ces mêmes lignes de pénétration dans des pays concurrents où elles serviraient à lutter économiquement, peut-être un jour militairement, contre nous.

Pourraient-ils sans chemins de fer s'opposer à un débarquement ?

Donc on a doté l'Indo-Chine d'un instrument puissant de défense, de civilisation et de richesse.

On a bien fait. Il reste à faire mieux, à augmenter ce pauvre tronçon dans ce pays déserté, à relier nos possessions africaines à l'Algérie-Tunisie pour faire inexpugnable cet empire africain qu'on nous envie avant que nous ayons su l'apprécier.

Le dirai-je ? A l'heure où l'on parle d'un rapprochement franco-allemand, il reste à rapprocher de Metz et de Strasbourg notre armée d'invasion par un réseau ferré plus considérable, plus apte à transporter les millions d'hommes nécessaires à la reprise de notre bien.

MARTEL

Echos & Nouvelles

Mardi 20 décembre. — 355 jours. Lever du soleil, 7 h. 53 ; coucher à h. 16. Lune, N. L. Saint Dominique. 1831. — Au Soukân français, l'expédition de Borgnis-Desbordes, partie le 17 octobre, de St-Louis du Sénégal, arriva à Kayes, sur le Niger, rendant par cette occupation notre conquête définitive.

POUR LA VEUVE !

La souscription de la « Libre Parole » pour Mme Henry atteint ce matin 57.812 fr. 69, c'est-à-dire que chaque jour et d'une manière constante, elle s'accroît de plus de 11.000 francs.

Comité Albert de Mann, Jules Baron, députés ; Jacques d'Uzés, lieutenant-colonel ; Viteilh, Jean Renard, conseiller municipal de St-Ouen ; Georges de Grandmoison, député ; lieutenant de Francillon, colonel de Saint-Dizier, de l'1^{re} chasseurs ; F. Duham, professeur à la Faculté de Bordeaux ; colonel Gaston de Brémont d'Arx ; général La Veuve, membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur ; général Fabre, divisionnaire en retraite ; Julien Dumas, général Jacques ; secrétaire de la « France Libre » ; Joseph Laurent, directeur de la « Croix du Forez » ; Y. Collot, directeur de la « Croix de Lorraine » ; l'« Antijui Marseillais » ; les élèves de mathématiques spéciales de Louis-le-Grand ; E. Alliman, ingénieur civil des mines ; P. Solleilhac, rédacteur en chef de la « Gazette d'Annonay » ; Henri de Courcais ; le capitaine Parent, du 78^e.

La « Libre Parole » a fait placer hier sur son balcon une longue bande de toile blanche sur laquelle se détachent ces mots : « Pour la veuve du colonel Henry, insulté par le juif Reinach, montant de la souscription 57.293 fr. »

LE DÉSARMEMENT

Une lettre de lord George Hamilton dit que la suprématie maritime de l'Angleterre est maintenant la doctrine acceptée par tous les partis politiques. L'Angleterre doit avoir des forces suffisantes pour faire face à toute coalition possible des puissances. Les dépenses de l'Angleterre doivent être réglées sur les dépenses des autres puissances.

« Si celles-ci diminuent leurs budgets ou les maintiennent à l'état stationnaire, nous pouvons régler nos dépenses en conséquence. D'un autre côté, si les autres nations augmentent leurs armements maritimes, nous devons les imiter. Une diminution générale des dépenses ne porterait aucune atteinte à la sécurité de l'Angleterre. »

« Donc, lorsqu'un autocrate qui ne possède aucun Parlement et qui peut de sa propre autorité ordonner l'augmentation illimitée des budgets militaires et maritimes de son pays propose de renoncer à ce privilège spécial, il est clair que, dans l'intérêt de la civilisation et de l'humanité, on doit l'encourager dans la voie de l'abnégation et de la philanthropie. »

« Lord Beaconsfield a dit qu'il y avait assez de place en Asie pour la Russie et la Grande-Bretagne. Le partage l'opinion de cet homme d'Etat, et c'est pourquoi je suis d'avis que le traité du tsar devrait servir de base à une entente anglo-russe qui permette aux deux nations de travailler dans leurs sphères respectives pour le bien de la civilisation. »

CARAVANSÉRAILS

L'affluence des étrangers à Berlin, de 268.000 en 1894, s'est accrue d'une façon constante et a atteint, en 1897, le chiffre de 607.050.

Il y a eu, au cours des treize dernières années, augmentation de 250.000, soit 92,4 pour cent.

d'étrangers que Berlin, qui, de son côté, en reçoit 42 070 de plus que Vienne.

UN TITRE DE BISMARCK

La famille Bismarck est dans la désolation. La descendance du vieux chancelier espérait se parer « jusqu'à la gauche » du titre de duc de Lauenbourg que le terrible homme d'Etat portait de son vivant. Et voilà que l'almahach de Gotha ne transmet pas le titre au prince Herbert ! Une note placée en regard du nom oblige que Bismarck était duc de Lauenbourg « ad personam » seulement et que ce titre n'est donc point transmissible.

LES NOUVEAUX JOUETS

Les « nouveaux jouets de l'année » ne semblent pas briller par leur abondance : ce ne sont guère que des démarquages ou des applications nouvelles de jouets déjà connus.

Sur le même principe de balancer qui fit le succès de la jambeuse bicycliste, voici un petit cirque de boîtes qui, la brosse à la main, s'acharne à faire rebrousser une chaussure vernie ; le bicycliste de jadis est remplacé par un flâneur automobile dont les roues sont garnies de véritables pneus ; ce curieux mécanisme qui, l'an dernier, faisait grimacer Footitt et Choccolat, actionne maintenant un singe et un chien qui ont entre eux une violente discussion ; le petit livre est devenu un robuste attelage de bœufs qui tire une voiture de foire. Rien de nouveau, en tout ; des transformations tout au plus.

Notons seulement un petit clown imprimeur qui fait tourner une rotative donnant sur une bande de papier les images les plus variées et aussi des modèles nombreux de la Grande Rue de Paris.

Pour le reste ce sont les ordinaires étalages d'albums allés avec les marchands de cartes de visite. De-ci de là une originalité tentée : un ouvrier tourneur qui s'installe en plein boulevard avec son instrument et ses bibelots, un diorama qui offre cette annonce alléchante : « le mariage est-il une fante ? »

MES CISEAUX

En Sorbonne, les inspecteurs de l'Académie procèdent au « passage à tabac » des candidats aux palmes.

Cette-ci, très humble, craintive de noir et de blanc, répondant aux questions insinuantes des inspecteurs : — Avez-vous des diplômes ? — Etiez-vous bachelier ? — Avez-vous écrit quelque chose ?

Un des postulants qui répondait obstinément « non » à toutes les questions, un inspecteur railleur demanda : — Savez-vous orthographe ? Et l'omateur de palmes de répliquer : — Ah ! dame ! vous savez, je ne sais pas trop. Mon député n'a pas parlé d'ça !

« L'inspecteur sardonique de congédier son interlocuteur en lui disant : — Nous vous écrivons si nous avons une bonne nouvelle à vous annoncer. »

Nos Dépêches

Informations

CHEZ M. FÉLIX FAURE

Paris. — Le président de la République a reçu ce matin les généraux Souvois et Moustier, le préfet de Meurthe-et-Moselle le président et les membres de la Société amicale des anciens élèves de l'école Polytechnique qui sont venus lui offrir le président de la République à honorer de sa présence le bal amical de la Société.

LA SÉPARATION DES CHAMBRES

Paris. — La semaine qui commence sera probablement la dernière de la session du Parlement. On croit en effet que les Chambres se sépareront vendredi ou samedi au plus tard. Aussi les séances de cette semaine seront-elles particulièrement chargées.

LA COMMISSION DU BUDGET ET LES OCTROIS

Paris. — La commission du budget, réunie sous la présidence de M. Messureur, a consacré sa séance de ce matin à l'examen de la question des octrois de Paris, sur laquelle elle était appelée à donner son avis définitif.

1° Une taxe de 1 centime 14 additionnel au droit d'Etat sur les successions ouvertes à Paris ;

2° La suppression du prélèvement annuel effectué sur le produit des octrois pour acquitter la taxe personnelle de tous les imposibles et alléger la contribution mobilière des locataires au-dessous de 1.374 francs ;

3° Une taxe de 2 0/0 sur la propriété bâtie imposée ;

4° Une taxe de 2 fr. 666 6/10 sur les revenus nets de la propriété bâtie ;

5° Une taxe sur les cercles ;

6° La majoration du tiers de la taxe du ballage annuel ;

7° Surtaxe de 93 20 par hectolitre d'alcool ;

8° Taxe de 405 francs par hectolitre brut au volé sur les absinthes et similaires.

La commission des octrois avait conclu au profit des décimes sur les successions, de la surtaxe sur les absinthes et au rejet des autres modifications.

M. Lévy a été chargé du rapport, mais on ne croit pas que la discussion puisse venir avant jeudi.

Les séances d'aujourd'hui et de demain sont, comme on le sait, consacrées à l'interpellation Lazies et au débat sur le projet modifiant le tarif sur les vins et l'accord franco-italien.

A L'ACADEMIE DES SCIENCES

Paris. — L'Académie des sciences a tenu aujourd'hui, à 11 heures, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Wolf, président, qui a prononcé une allocution dans laquelle il a adressé un dernier adieu aux membres de l'Académie décedés pendant l'année.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

REUNION DE GROUPES

Paris. — Le groupe progressiste s'est réuni ce matin et est après-midi pour examiner la situation créée au parti modéré par l'attitude du gouvernement dans la séance de vendredi.

LES JOURS FÉRIÉS SUPPLEMENTAIRES

Paris. — La commission chargée d'examiner la proposition de M. Georges Berry, tendant à déclarer jour férié le lundi 28 décembre et le lundi 2 janvier 1899, a émis l'avis de repousser la proposition qui peut occasionner une perte de salaire pour les ouvriers de l'Etat et ceux de l'industrie paysans à l'heure ou à la journée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 Décembre 1898

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La séance d'aujourd'hui sera consacrée, comme on le sait, à la discussion de l'interpellation Lazies sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour protéger les secrets intéressant la défense de l'Etat contre toute indiscretion. Il se pourrait fort que l'on assiste encore aujourd'hui à une de ces bonnes séances tumultueuses où toutes les injures semblent être de rigueur et où l'on met tout en action, même les... poings.

L'interpellation Lazies

Le Président donne la parole à M. Lazies.

M. Lazies. — Le ministre Brisson en ordonnant la révision a fait un véritable coup d'Etat.

La présence de M. Cavaignac dans ce ministère était pour nous un sûr garant que la révision ne se ferait pas. Le ministère a passé outre sur les conseils d'un homme que je nommerai pas : Je veux parler de M. Reinach.

M. Deschanel. — Je ne puis laisser prononcer de telles paroles.

M. Lazies. — Je les retire, mais j'affirme qu'elles sont l'exacte expression de ma pensée et me sont dictées par ma conscience.

La chambre criminelle ne devrait pas être présidée par un homme dont le nom ne sonne pas en France. (Exclamations.)

Voix à gauche : Zurinden.

M. Deschanel. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Lazies. — La révision n'a été engagée que pour faire l'apothéose de la trahison.

M. Deschanel. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Lazies. — J'affirme que les dépositions devant la chambre criminelle n'ont pas été livrées.

M. Deschanel. — Je vous rappelle à l'ordre.

REUNION DE GROUPES

Paris. — Le groupe progressiste s'est réuni ce matin et est après-midi pour examiner la situation créée au parti modéré par l'attitude du gouvernement dans la séance de vendredi.

La gauche démocratique s'est réunie également pour discuter sur la situation.

LES JOURS FÉRIÉS SUPPLEMENTAIRES

Paris. — La commission chargée d'examiner la proposition de M. Georges Berry, tendant à déclarer jour férié le lundi 28 décembre et le lundi 2 janvier 1899, a émis l'avis de repousser la proposition qui peut occasionner une perte de salaire pour les ouvriers de l'Etat et ceux de l'industrie paysans à l'heure ou à la journée.

M. ROUANET CONTRE LES ANTISEMITES

Paris. — M. Rouanet a prévenu le président du conseil qu'il interpellera vendredi sur les excès de l'antisémitisme algérien.

M. Dupuy a accepté l'interpellation qui sera jointe à celles de MM. Drumont et Firmin Faure.

LE GROUPE AGRICOLE

Paris. — Dans sa réunion d'aujourd'hui, le groupe agricole a approuvé les conclusions du rapport qu'il avait chargé M. Costelin de lui présenter sur les projets concernant la suppression des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques.

Le groupe, en conséquence, a décidé de soutenir le projet du gouvernement contre les conclusions de la commission spéciale des octrois.

LES COMMISSIONS SENATORIALES

Paris. — La commission sénatoriale des finances s'est réunie sous la présidence de M. Barbey. Elle a entendu MM. Peytral et Gaillat sur le projet d'emprunt indo-chinois de 200 millions.

La commission sénatoriale de l'amnistie s'est réunie sous la présidence de M. Clamageran. Elle a entendu M. Milliard qui a combattu le projet. La commission s'est ajournée sine die.

REPONSE DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet. — La Chambre me dira si je dois faire des déclarations, alors que la justice est saïte. Ne serait-ce pas sembler vouloir influencer sa décision ?

Je ne veux pas instituer le juge des paroles de mes prédécesseurs. D'ailleurs ceux-ci se sont prononcés alors que la révision n'était pas engagée. Quant à moi, je ne puis exprimer aucune opinion.

M. Milioukoff. — Dans quelles mesures le gouvernement communiquerait-il les documents à la cour de cassation.

M. de Freycinet. — Je le ferai dans la limite que marque la défense nationale. Je ne communiquerai pas un document dont la communication pourrait compromettre la sécurité de l'Etat et je laisserai la place à celui qui osera le pouvoir faire. (Sensation.)

une demande d'interpellation au ministre de la justice sur la situation faite à la justice par la non communication des pièces secrètes à la cour de cassation.

Les Douanes

L'ordre du jour appelle la discussion du projet modifiant les tarifs de douanes en ce qui concerne les vins, raisins de vendange, moutis et boissons non dénommées.

M. Chiché combat le projet que soutient M. du Périer de Larsan, rapporteur.

M. Augé développe longuement un contre-projet tendant à porter à dix francs le droit à percevoir.

M. Chastenot développe cette thèse que les satisfactions données aux agriculteurs par le projet du gouvernement sont insuffisantes.

Pendant ce discours à 5 h. 10, M. Dupuy vient s'asseoir au banc des ministres.

M. Brison, un papier à la main, va ensuite s'entretenir avec le président.

M. Dupuy vient s'asseoir M. Lebret. A 5 h. 14, M. Cavaignac vient prendre place au son banc.

Les députés retenant en masse. M. Dupuy monte à quelque point de vue. On sent qu'il y a quelque chose dans l'air.

M. Chastenot continue au milieu du bruit.

A 5 h. 20, M. Brison vient prendre sa place, puis M. Sarrien.

La salle se remplit peu à peu et on cric toujours : « Aux voix ! aux voix ! »

Pendant ce temps le banc des ministres se complète ; arrivent MM. Delcassé, Krantz, Leygues. M. Peytral dépose le projet portant ouverture de deux chapitres provisoires. Le projet est renvoyé à la commission du budget.

MM. Méline, Barthou et Cochery viennent occuper leurs places ; il est 5 h. 12.

M. Brison a dit que le projet de loi n'est qu'un projet de loi, et qu'il n'y a rien de plus à ajouter.

M. Dupuy. — On nous demandait de prendre des responsabilités, nous en prenons une très nette.

M. Viviani. — Si l'on agit de garanties contre la publicité extérieure il ne s'agit pas de garantir, mais de garantir à la Cour de communication le dossier à l'arrestation de l'accusé que fera le gouvernement.

M. Brison. — Je demande la parole. (Mouvement prolongé, salves d'applaudissements à gauche, violents rumeurs au centre et à droite.)

M. Deschanel. — Cessez ces cris qui n'ont rien d'humain.

M. Brison à la rescousse. M. Brison. — J'ai demandé la parole afin d'expliquer mon vote.

M. Deschanel. — Je vous prie de bien vouloir mesurer vos paroles.

M. Castella. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

elle a demandé au gouvernement la communication du dossier secret, en l'invitant à rechercher le mode et le lieu de cette communication.

Elle estimait donc qu'il y avait là une responsabilité gouvernementale. Le gouvernement a admis la communication en principe, mais moyennant des garanties auxquelles il jugeait ne pas devoir renoncer.

M. Dupuy. — C'est notre affaire. (Nouveaux applaudissements.)

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

permis comme en 1894 de condamner un accusé sur des pièces qu'il n'aurait pas connues.

La Chambre ne le fera point. Quant à moi, je ne l'ai pas voulu, je ne le veux pas encore. (Acclamations à gauche.)

DISCOURS DE M. CAVAIGNAC Le Président. — M. Cavaignac a la parole.

M. Cavaignac. — Je veux compléter les explications de M. Brison. Oul, MM. Brison et Sarrien ont en effet eu sous les yeux les pièces à ce moment les plus essentielles et les plus décisives.

M. Brison. — A partir du jour où j'ai su que Henry avait fabriqué la pièce j'ai considéré la suspicion comme s'étendant à toutes les pièces.

M. Cavaignac. — Vous faites de l'acte de justice que j'ai admis un instrument de prévention et de préjugé.

M. Brison. — J'ai dit que le dossier n'est qu'un dossier, et qu'il n'y a rien de plus à ajouter.

M. Cavaignac. — Mais ce que M. Brison n'a pas dit et ce qu'il faut dire, c'est que lorsque j'ai eu montré ces pièces à M. Brison, j'ai dit que le général Gonse était dans une pièce voisine ayant entre ses mains tous les éléments du dossier et qu'il était prêt à les lui communiquer.

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

aris d'un crédit extraordinaire pour la souscription au monument Pavis de Chavaignes.

Le Sénat adopte les crédits supplémentaires qui lui étaient soumis.

M. Morellet demande que le projet relatif à la répression de l'espionnage soit inscrit en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Brison. — Je tiendrai le plus grand compte de vos observations.

M. Deschanel. — J'ai reçu deux ordres du jour ; le premier de MM. Larose et du Périer de Larsan, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

garde républicaine qui l'avait escorté le matin.

Le général commandant Picquart a déclaré au-dessus de sa tête, comme il me demandait si Dreyfus avait indiqué la nature des documents qu'il avait livrés en vue de la libération qu'il voulait obtenir, je ne puis rien lui préciser à ce sujet et lui proposai de faire venir à mon bureau le capitaine Lebrun Renaud, soit le lendemain, soit mieux le surlendemain matin, le lendemain étant un dimanche, et de lui faire écrire sa conversation avec Dreyfus, sans omettre aucun détail pouvant intéresser le ministre et l'état major général.

Le commandant Picquart m'expliqua dans sa voiture jusqu'au cours La Reine où je le quittai. Puis il regagna le ministère.

Relativement au rapport du lieutenant colonel Guérin, M. Ernest Judet fait les réflexions suivantes qui concernent en grande partie le rôle de M. Picquart :

De ce document si explicite et si probant ressortent deux conséquences très importantes.

D'abord, il y est constaté que le général Sausser connu aussitôt après la dégradation les aveux de Dreyfus par le capitaine Guérin. L'ancien généralissime de l'armée française n'aurait pas eu, s'il y est allé, à confirmer le rôle de son représentant à la parade d'exécution.

Il y est constaté ensuite que M. Picquart n'a eu connaissance des aveux de Dreyfus que par le capitaine Lebrun Renaud et par le capitaine Tassia et au cours de laquelle il se livra aux plus violentes expressions de langage contre celui qui était défendu aujourd'hui.

La Ligue de la Défense Nationale. Voici le texte du manifeste que la Ligue des intérêts de la défense nationale vient de faire placarder à Paris et dont nous avons donné jeudi dernier quelques extraits :

L'honneur est venue de dire tout haut ce que le grand nombre pense tout bas : « La France est en danger. »

Les commodes, l'industrie, l'agriculture, l'épargne nationale, bases de la fortune publique, sont atteints dans leur prospérité.

L'insécurité des affaires menace même le salaire de l'ouvrier.

Une coalition internationale et antinationale a entrepris une besogne louche et malsaine qui n'a qu'un but : déconsidérer l'armée.

Malgré les déclarations solennelles de cinq ministres de la guerre, civile et militaire, il est impossible de prévoir où s'arrêtera l'agitation séditieuse, dont cette insupportable affaire n'a été, dans tous les cas, et à quel point adrienne, que le prétexte.

Encouragé par cette élite odieuse qui a trop longtemps aboré l'attention au pays, une puissance voisine a osé faire entendre des sommations et des menaces. Malgré les sacrifices que nous nous sommes imposés depuis vingt huit ans, nous ne pouvions faire face à cet orage imprévu. Nous avons courbé le front.

Des héros français étaient prêts, par ordre, pleurer, à travers de mille obstacles, notre drapeau sur les rives du Nil. L'Angleterre a fait amener ses troupes.

Mais cette humiliation ne lui suffit pas ; elle nous fait commander, par le langage de ses hommes d'Etat, que ses ambitions ne sont pas satisfaites.

Intégrité du domaine national que nous ont légué nos pères est en péril.

Redoutable menace momentanée, par l'incertitude de ceux auxquels nous avons confié la sauvegarde de nos intérêts les plus sacrés, il faut nous donner entièrement à la tâche d'assurer notre défense nationale. C'est à cette tâche que nous voulons nous consacrer.

La France veut la paix dans le monde, mais sa déchéance n'en peut être le prix.

Notre but est d'associer le pays, par une étude permanente de ses intérêts à la marche des affaires publiques ; de renseigner, de former au besoin l'opinion sur toutes les questions qui constituent la vie de la nation, afin d'éviter, par une saine vigilance, les défailtances qui nous ont trop souvent accusés à subir le fait accompli.

On arrivait de deux manières au fond du fossé : par la route charnière et par un escalier à pic pratiqué à la tête du pont.

Nos gens se partageaient en deux troupes, et descendent par les deux chemins à la fois.

Quand le pauvre enfant se vit ainsi perché, il hésaya point de fuir, et les larmes lui vinrent aux yeux. Sa main se p'engea furieusement sous le revers de son justaucorps.

— Mes bons seigneurs ! s'écria-t-il, ne me tuez pas. Je n'ai rien ! Je n'ai rien !

Il prenait nos gens pour de purs et simples brigands, ils en avaient bien l'air.

— Ne mens pas, dit Carrigue, tu as passé les monts, ce matin ?

— Moi ? fit le page ; les monts ?

— A diable ! interrompit Saldagne ; il vient d'Argelés en ligne directe ; n'est-ce pas, petit ?

D'Argelés ! répéta l'enfant.

Son regard, en même temps, se dirigeait vers la fenêtre basse qui se montrait sous le pont.

— As pas pur ! lui dit Cocardasse, nous ne voulons pas t'écorcher jeune homme. A qui portes tu cette lettre d'amour ?

— Une lettre d'amour ? répéta encore le page.

Passepoil s'écria :

— Tu es né en Normandie, ma poule. Et l'enfant de répéter :

— En Normandie, moi ?

— Il n'y a qu'à le fouiller, cria Carrigue.

pli et irréparable ; enfin de nous unir à tous les vrais patriotes pour servir utilement la patrie.

Trêve des bavillonnages ! Plus de discours ! Courez de toute la France, hâtez les élus ! Son salut est à ce prix !

A ceux qui veulent être les Français de cette œuvre à tous nos concitoyens, sans la patrie en détresse.

Venez à nous, venez à la France ! Pour le comité d'action ; le délégué général, lieutenant-colonel MONTEIL, le secrétaire général, Jules COCHERY.

(Adresser les adhésions, 36, rue de Bellechasse.)

Quinze cents personnes réunies salle des Agriculteurs de France, ayant adhéré au programme de la Ligue, ont adopté l'ordre du jour suivant :

Considérant que l'agitation parlementaire, l'irritabilité et l'impulsivité des pouvoirs publics, conséquences de la Constitution de 1875, sont un danger permanent pour la paix sociale, pour le développement de l'activité économique dans toutes ses manifestations, pour la sécurité de la défense nationale, pour

ETRENNES UTILES

Tableaux d'Occasion

Maison GUYOT, 4, r. St-Dominique, Lyon

VENDEUR A PRIX REDUITS ET LE MEILLEUR MARCHÉ

Les articles qui ne conviennent pas seront remplacés après 48 heures de la vente

ENVOI GRATUIT DU CATALOGUE

BOITES pour la PEINTURE A L'HUILE, garnies ou non garnies, de 9 fr. 50 à 40 francs.

BOITES pour l'AQUARELLE de Bourgeois aîné. — Articles riches et ordinaires

BOITES pour la PEINTURE SUR PORCELAINE de A. Lacroix, en boîtes garnies ou non garnies, de 10 francs à 45 francs la boîte.

CHEVALETS d'atelier français et anglais et Chenalets de table et fantaisies.

SIÈGES DE CAMPAGNE, SACS DE VOYAGE, ETC. ET TOUTS ARTICLES POUR ARTISTES

SI VOS CHEVEUX TOMBENT Faites usage du Pétrole HAÏN

STATUES DE ST ANTOINE DE PADOUÉ

PIANOS, ORGUES ET LUTHERIE

IL A ETÉ PERDU samedi 7 heures du matin, un portefeuille contenant une quinzaine de francs...

UN HERBORISTE exerçant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies répétées incurables de l'estomac, de la foie, des reins, de la vessie, ainsi que les acrétes du sang.

GENÈVE Hôtel du Mont-Blanc

EN VENTE A LYON chez Mme Eward, marchand de journaux, rue Thomassin et dans les kiosques :

JEUNE HOMME instruit, 30 ans, marié, père de famille, demande emploi régulier ou garde chasse, bonnes références.

TERRAIN A VENDRE sit. r. Masséna, 21, p. le o. Vitton. S'ad. r. Louis-Blanc, 9, aut.

GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT

AU COLOSSE DE RHODES Henri BONJOUR & Co, Successeurs de DUFFIN

EN VENTE A L'AGENCE VICTOR FOURNIER Rue Confort, 14, LYON

ELIXIR de SAINT-PIERRE La meilleure de toutes les Liqueurs de Table

PIANOS Ancienne Maison VIENNET, fondée en 1837

LA PALETTE D'ARGENT Peinture et fournitures en tous genres

AU BON SOLDEUR 12, rue Masenod, Lyon

On Offre 10% avec garanties, à personne qui prête-ait 2.00 fr. pour l'exploitation d'un Brevet.

Toile Souveraine JULIE GIRARDOT

HOTEL JEANNE D'ARC

PIANOS D'OCCASION

AGENCE FOURNIER 14, Rue Confort, 14, Lyon

L'EAU SOVERAINE

Imprimerie Universelle

ADJOINTE A LA « FRANCE LIBRE » LYON - 35, RUE DE CONDÉ, 35 bis - LYON

SPECIALITE D'AFFICHES de TOUTES DIMENSIONS

Les Cartes de Visite, Cartes d'Adresse, Avis de Messe, LETTRES DE MARIAGE, Circulaires et Prospectus de tous genres

Tirages de Luxe EN NOIR ou EN COULEURS

Installation spéciale pour Brochures, Livres, et, en général, tous les Travaux de longue haleine

CHROMOTYPOGRAPHIE - SIMILIGRAVURE - LITHOGRAPHIE - PHOTOGRAVURE

L'IMPRIMERIE UNIVERSELLE est la SEULE de Lyon qui, en cas d'urgence, LIVRE A TOUTE HEURE du Jour ou de la Nuit

BOURSE DE PARIS du 19 Décembre

BOURSE DE LYON du 19 Décembre

Table of stock market data for Paris and Lyon, including columns for Fonds d'Etat, Obligations, Actions, and various bank shares.